

COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MAI 2025

CONSEILLERS PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – CHARLES – GILOT – RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – POINTE-GEOFFROID et SAQUET

Monsieur BLONDELET a donné procuration à Monsieur RODRIGUES

EXCUSES : Mmes BOULLOY – SEVEN et Mr MECHIN
ABSENTE : Mme PLANCHARD

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Acquisition éléments corporels du fonds de commerce – Maison Caillot : Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que Monsieur et Madame CAILLOT, représentant du fonds de commerce « MAISON CAILLOT », souhaitent arrêter leur activité. Considérant que la localisation de cette activité économique, qui constitue une offre de service de proximité, est essentielle à la revitalisation du cœur du village.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer l'acquisition des éléments corporels du fonds de commerce « MAISON CAILLOT » pour un montant de 25 000,00 € (VINGT-CINQ MILLE EUROS).

Acquisition éléments incorporels du fonds de commerce – Maison Caillot : Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que Monsieur et Madame CAILLOT, représentant du fonds de commerce « MAISON CAILLOT », souhaitent arrêter leur activité. Considérant que la localisation de cette activité économique, qui constitue une offre de service de proximité, est essentielle à la revitalisation du cœur de village.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer l'acquisition des éléments incorporels du fonds de commerce « MAISON CAILLOT » pour un montant de 15 000,00 € (QUINZE MILLE EUROS).

Compétence Assainissement Collectif : Monsieur le Maire informe que la loi n° 2025-327 du 11 Avril 2025 vise à assouplir la gestion des compétences « Eau » et « Assainissement Collectif ».

Considérant le souhait des communes et des syndicats de conserver la compétence en matière d'Assainissement Collectif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de conserver la compétence « Assainissement Collectif » à l'échelle communale.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les premiers locataires des maisons domotiques emménagent le lundi 2 Juin. Le goudronnage de la voirie communale débutera le 9 Juin.

Monsieur RODRIGUES quitte le Conseil Municipal à 19 h 45

Monsieur le Maire avertit que l'année prochaine aura lieu le recensement de la population. Celui-ci s'étalera sur la période du 15 Janvier au 14 Février 2026. Monsieur BARBILLAT est nommé en tant que coordonnateur, la Commune doit s'occuper du recrutement de 2 personnes susceptibles d'effectuer cette tâche.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes a fait appel à un cabinet de recrutement de médecins. Le 23 Mai, une visioconférence a eu lieu avec un candidat potentiel, celui-ci souhaiterait venir visiter la maison de santé et le territoire dans l'été. Une nouvelle visioconférence avec le médecin en exercice à la maison de santé devrait avoir lieu dans le courant du mois de Juin.

Monsieur le Maire indique que des vitraux de l'église ont été cassés avant et pendant la Veillée Pascale. Une plainte a été déposée en gendarmerie pour vandalisme et nous avons contactés des entreprises pour la réfection de ces vitraux. Nous sommes dans l'attente de devis.

Monsieur le Maire rappelle que la Fête Communale se déroulera le week-end du 4 au 6 Juillet 2025. Il souhaite remercier très vivement toutes les personnes qui confectionnent des fleurs pour le défilé de chars ainsi que les élus et bénévoles qui ont œuvré à la réalisation de ceux-ci.

Questions diverses :

Madame ALBERT demande si une date pour l'inauguration des maisons domotiques a été arrêtée. Monsieur le Maire répond que pour le moment aucune date n'a encore été fixée mais que celle-ci ne devrait avoir lieu qu'après l'été.

Monsieur RAVOLET souhaite savoir si toutes les maisons domotiques sont louées. Monsieur le Maire indique que pour le moment il reste des logements de libre.

Monsieur GILLOT s'interroge sur le sujet des caméras suite aux travaux d'enfouissements. Les travaux n'étant pas finalisés, nous sommes dans l'attente des études pour la possible réinstallation de ces caméras.

Fin de séance : 20 h 40